

SEANCE du 31 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trente et un octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Altenheim convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Mickaël Vollmar, Maire.

Sous la présidence de Monsieur Mickaël Vollmar, Maire.

Membres présents : M. et Mmes les Adjoints et Conseillers Municipaux : Daniel Knobloch 2^{ème} adjoint, Murielle Wicker 3^{ème} adjointe, Etienne Bohner, Gérard Bokan, Sébastien Gentner, Christophe Marxer.

Etaient absents :

Avec excuses : Jean-Claude Heitz, 1^{er} adjoint, Angélique Marxer, Michèle Knobloch, Colette Wicker.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la séance du 11 septembre 2019
3. Décision modificative – Travaux de voirie de la rue de Dettwiller
4. Numérotation de l'impasse de l'Ecole
5. Décision modificative – Fiabilisation de l'Inventaire
6. Convention de déneigement pour la période hivernale 2019/2020
7. Décision modificative – Travaux logement communal

N°031/2019 Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire Madame Murielle Wicker.

N°032/2019 Approbation du compte rendu de la réunion du 11 septembre 2019

Le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2019 a été adopté à l'unanimité.

N°033/2019 DECISION MODIFICATIVE – TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL

Afin de payer la facture des Ets Wicker, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante :

- + 35 500 € au compte 615231 entretien et réparations voiries
- 35 500 € au compte 2151 réseaux de voirie
- 35 500 € au compte 023 virement à la section d'Investissement
- 35 500 € au compte 021 virement de la section de fonctionnement

N°034/2019 NUMEROTATION DE L'IMPASSE DE L'ECOLE

Suite à la demande de Thomas Reinhart pour la numérotation d'un bâtiment dans l'impasse de l'école, il incombe au conseil municipal de lui attribuer un numéro dans ladite impasse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE l'attribution du N° 2, au bâtiment du fond de l'impasse de l'Ecole (voir annexe ci-jointe).

N°035/2019 DECISION MODIFICATIVE – FIABILISATION DE L'INVENTAIRE

Afin de fiabiliser l'inventaire de notre commune, et suite aux anomalies relevées, il convient de passer les écritures rectificatives, ci-après :

Emission d'un mandat au compte 21534 (RES002) de 372 966,02 €

Emission d'un titre au compte 2151 (RES002) de 372 966,02 €

Emission d'un mandat au compte 21538 (RES009) de 125 810,20 €

Emission d'un titre au compte 2151 (RES006) de 125 810,20 €

Emission d'un mandat au compte 21538 (RES009) de 6 389,21 €

Emission d'un titre au compte 2151 (RES006) de 6 389,21 €

Emission d'un mandat au compte 2158 de 602,19 €

Emission d'un titre au compte 21568 de 602,19 €

N°036/2019 CONVENTION DE DENEIGEMENT POUR LA PERIODE HIVERNALE 2019/2020

Monsieur le Maire remercie chaleureusement Monsieur Marxer pour les services rendus à la Commune en période hivernale, et informe qu'il souhaiterait reconduire cette opération, avec lui, pour la période 2019/2020.

Il soumet aux membres du Conseil Municipal, la convention de déneigement entre la Commune d'Altenheim représentée par M. Vollmar Mickaël Maire et Monsieur Marxer Christophe domicilié à Altenheim 14, rue Principale. Il précise que le coût de l'heure de travail est de 50 € HT. Pour couvrir les frais d'assurance du matériel et de la responsabilité civile, l'indemnité d'un montant fixe de 190 € TTC est maintenue.

Monsieur Marxer Christophe a quitté la salle avant le vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents :

APPROUVE la convention telle annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

N°037/2019 DECISION MODIFICATIVE – TRAVAUX D'ISOLATION LOGEMENT COMMUNAL

Afin de payer la facture de la menuiserie artisanale de Klein de Kleinfrankenheim, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante :

+ 10 000 € au compte 615228 entretien et réparations autres bâtiments

+ 10 000 € au compte 73224 fonds départemental des DMTO pour les communes de - 5 000 habitants

La séance est levée à vingt et une heures trente cinq minutes.

Suivent au registre les signatures des conseillers présents.

Mickaël VOLLMAR
Maire,

Jean-Claude HEITZ
1^{er} Adjoint,
Abs. avec excuses

Daniel KNOBLOCH
2^{ème} adjoint,

Murielle WICKER
3^{ème} adjointe,

Etienne BOHNER
Conseiller,

Gérard BOKAN
Conseiller,

Sébastien GENTNER
Conseiller,

Michèle KNOBLOCH
Conseillère,
Abs. avec excuses

Angélique MARXER
Conseillère,
Abs. avec excuses

Christophe MARXER
Conseiller,

Colette WICKER
Conseillère.
Abs. avec excuses.